



## ARRÊTÉ N°A2024\_269

### Portant nomination des membres du conseil d'administration du centre communal d'action sociale de Crémieu (CCAS)

La Maire de la commune de Crémieu (Isère),

Vu l'article L 123-6 du code de l'action sociale et des familles,

Vu la délibération n° D2024\_056 du 17 juin 2024 portant désignation des représentants de la commune de Crémieu au sein du conseil d'administration du centre communal d'action sociale (CCAS) et fixant le nombre total des membres du conseil d'administration à 8,

### ARRÊTE :

#### Article 1

Sont nommés membres du conseil d'administration du centre communal d'action sociale de Crémieu :

- Catherine COURCOL
- Alain PATRAT
- Lisa BULARD
- Sandra DRECHER

Ils participeront à l'activité du conseil d'administration du CCAS avec les 4 délégués du conseil municipal, sous la présidence de madame la maire et de la vice-présidence.

#### Article 2

Cet arrêté sera transmis à monsieur le préfet de l'Isère, pour contrôle de légalité.

En outre, une ampliation du présent arrêté sera transmise à monsieur le trésorier principal de la commune.

#### Article 3

Le présent arrêté est susceptible d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Grenoble (2 place de Verdun, 38000 Grenoble), ou sur la plateforme internet « Telerecours » (<https://www.telerecours.fr/>) dans un délai de deux mois à compter de sa publication. Le présent acte peut également faire l'objet d'un recours gracieux adressé auprès de madame la maire dans un délai de deux mois à compter de sa publication, suspendant le délai de recours contentieux.



Fait à Crémieu, le 10 juillet 2024

La maire, Isabelle FLORES